Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Recu en préfecture le 07/02/2025

Publié le ID: 069-216900613-20250114-2025_08-DE

COMMUNE DE COGNY ARRONDISSEMENT DE VILLEFRANCHE DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 14/01/2025

Nombre de Membres					
En exercice	Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
15	15	15	14	1	0

Convocation: 08/01/2025 Affichage: 21/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze janvier à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de réunion de la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Rémi AURION, Maire.

PRESENTS: M. Rémi AURION, Maire, Mme Karine SADOR, Mme Francine KHEMDOUDI, M. Michel MORIN, Adjoints, M. Benjamin MOUTET, M. Alain BETANT, Mme Ghislaine PERROUD, M. Sylvain RABUT, Mme Séverine LAFARGE, M. Sébastien GRANDJEAN, M. Maxime TRONCY, Mme Amélie RATIGNIER, Mme Mathilde BONNEAU, M. Robert ARNAUD-COFFIN, M. Guy MONNET.

Mme Karine SADOR a été désignée secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2025-08 : Approbation projet Plan Mobilité des Territoires Lyonnais

Monsieur le Maire présente le plan de mobilité des territoires lyonnais proposé par SYTRAL Mobilités. Il explique aux membres du Conseil que ce document vise à définir, d'aujourd'hui à 2040, les grands principes de mobilités des personnes (voitures, transports collectifs, vélos, marche à pied, etc...), de transports de marchandises, de circulation et de stationnement.

SYTRAL mobilités est chargé de son élaboration à l'échelle de la métropole de Lyon et des 11 intercommunalités du Rhône qui composent son périmètre d'intervention soit 263 communes et 1,9 millions d'habitants.

Le plan de mobilité vise à construire l'avenir de nos mobilités à plusieurs objectifs :

- Améliorer concrètement les déplacements du quotidien
- Répondre aux besoins de mobilité de tous les habitants dans tous les territoires : cœur de ville, périphérie ou milieu rural
- Renforcer des offres de mobilité alternatives à la voiture afin de réduire le budget des ménages consacré aux déplacements et la facture énergétique des territoires
- Lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air, en diminuant les gaz à effet de serre et de polluants liés au transport routier

Tout le monde est concerné, mais les mobilités dépendent des lieux d'habitation et de travail, de la localisation des besoins et services dont on a besoin. Elles dépendent aussi des pratiques et des offres de transport mises à disposition.

Le plan de mobilité vise à développer des solutions alternatives à la voiture, comme la marche à pied, le vélo ou le train pour inciter à se déplacer autrement.

A l'heure de l'urgence climatique, il s'agit de rendre le territoire plus sain et plus agréable à vivre au quotidien.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le projet arrêté de plan de mobilité des territoires lyonnais
- Mandate le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire, Rémi AURION